

# QUELLES ACTIONS MENER EN CAS DE TROUBLES DE VOISINAGE ?

📍 Référence : LS8

€ Tarif intra : nous contacter

🕒 Durée préconisée : 2 jours



## INTRA

Vous souhaitez cette formation en intra, contactez-nous au :

📞 01 45 49 99 15

@ contactentreprises@udd.eu



### Public :

Agent de gestion locative,  
agent de contentieux,  
gardien d'immeuble



### Prérequis :

Aucun

## Objectifs :

- ☑ Analyser les situations de troubles de voisinage pour définir les actions à mener
- ☑ Connaître les actions possibles et les moyens d'action juridique

## Programme :

### 1. Décrypter la situation

- Analyser la situation avec objectivité
- Identifier les moyens d'action à l'amiable
- Savoir gérer les contentieux
- Les principales jurisprudences en la matière

### 2. Acquérir la bonne posture

- Écouter la plainte
- Analyser les faits
- Apprécier le degré d'implication du bailleur
- Conduire des entretiens avec le fauteur de troubles
- Rechercher des solutions à l'amiable
- Rédiger des courriers

### 3. Prévenir les troubles de voisinage

- Mener des actions pour développer le « bien vivre ensemble » : chartes, réunions, guides pratiques, fête des voisins...